



Faire hériter ses petits enfants

Par **claudie33**, le **26/07/2013** à **11:20**

j'ai deux fils;l'un n'a pas d'enfant ,l'ainé a deux enfants....je souhaiterais que mes petits enfants soient mes héritiers en lieu et place de leur père....ils sont actuellement agés de 6 et 5 ans....est ce possible? quelles démarches sont à faire?merci d'avance de votre aide

Par **youris**, le **26/07/2013** à **13:48**

bjr,

vos enfants sont héritiers réservataires donc à votre décès ils doivent recevoir une part minimale de votre succession. vous pouvez donner ou léguer la quotité disponible à vos petites enfants.

la solution la plus intéressante serait que vos enfants renoncent à votre succession à votre décès ainsi vos petits enfants recueilleraient votre succession au lieu et place de leur père. mais cela ne peut se faire qu'à votre décès et pas avant.

cdt

Par **janus2fr**, le **26/07/2013** à **15:19**

[citation]je souhaiterais que mes petits enfants soient mes héritiers en lieu et place de leur père[/citation]

Bonjour,

Vous ne pouvez pas priver votre enfant de sa part d'héritage. Puisque vous avez 2 enfants, la réserve représente 2/3 de vos biens, votre fils a donc droit à la moitié de cette réserve.

Vous pouvez léguer par testament la quotité disponible, soit ici 1/3 de vos biens, à vos petits enfants.